

Je suis employeur du SECTEUR MARCHAND et je souhaite embaucher un jeune dans le cadre d'un...

Quels dispositifs utiliser ?	Emploi d'avenir	Contrat de génération	Contrat d'apprentissage	Contrat de professionnalisation (dont nouvelle carrière/chance)	Contrat Initiative Emploi (dont CIE starter)
<p>Qui puis-je embaucher ?</p> <p>* TH = travailleur handicapé</p>	<p>- Jeune de 16 à 25 ans ou - Jeune de - 30 ans si reconnu TH* - Pas ou peu qualifié et rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi</p> <p>Dérogation : jeunes résidant en ZUS ou ZRU jusqu'à bac+3 et à la recherche d'un emploi depuis plus d'un an</p>	<p>- Jeune de 16 à 25 ans ou - Jeune de - 30 ans si reconnu TH*</p> <p>Condition : maintien concomitant en activité (57 ans et +) ou embauche (55 ans et +) d'un sénior</p>	<p>- Jeune de 16 à 25 ans ou - TH* sans limite d'âge supérieure</p> <p>Dérogation : possibilité de dérogation aux limites d'âge sous conditions</p>	<p>- Jeune de 16 à 25 ans ou - Jeune de - 30 ans si reconnu TH* ou - Demandeur d'emploi de +26 ans inscrits à Pôle emploi ou - Personne de +26 ans bénéficiaire de minima sociaux ou ayant bénéficié d'un contrat aidé</p>	<p>Toute personne sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi (notamment demandeur d'emploi de plus de 12 mois, jeunes, séniors, TH*), <u>sans limite d'âge ni de qualification</u></p>
<p>Avec quel type de contrat ?</p>	<p>- CDI à temps plein ou - CDD d'un an minimum à temps plein (sauf si l'activité ne le permet pas), renouvelable 3 fois maximum</p>	<p>- CDI à temps plein ou - CDD à temps partiel (80% minimum) si la situation le justifie (CDI à temps plein ou temps partiel pour le sénior)</p>	<p>- CDI à temps plein incluant le temps de formation (alternance) ou - CDD à temps plein incluant le temps de formation (alternance)</p>	<p>- CDI à temps plein incluant le temps de formation (alternance) ou - CDD à temps plein de 6 à 12 mois (24 mois si sans qualification, bénéficiaires de minima-sociaux ou sortant d'un contrat aidé) incluant le temps de formation (alternance)</p>	<p>- CDI à temps plein ou partiel (20h hebdomadaires minimum) ou - CDD de 6 mois minimum à temps plein ou partiel (20h hebdomadaires minimum) et renouvelable 2 ans maximum</p>
<p>Quelles seront mes obligations ?</p>	<p>Obligation de formation : actions à définir dans les 3 mois avec la Mission locale</p> <p>Tutorat obligatoire</p>	<p>Pas d'obligation spécifique concernant la formation</p>	<p>Obligation de formation : garantir la mise en œuvre de l'alternance entre l'entreprise et la formation</p> <p>Tutorat obligatoire</p>	<p>Obligation de formation : durée minimale entre 15% et 25% de la durée du contrat et au moins 150h</p> <p>Tutorat obligatoire</p>	<p>Obligation de formation : Formation ou VAE nécessaires à la réalisation du projet professionnel</p> <p>Tutorat obligatoire</p>
<p>Quel est le montant de l'aide financière ?</p>	<p>510€/mois pendant 3 ans</p> <p>- Aide à hauteur de 35% du SMIC brut - Aides de l'Agefiph si TH*</p>	<p>333€ à 666€/mois pendant 3 ans</p> <p>- Aide totale de 4000€/an sur 3 ans - Doublement de l'aide en cas d'embauche d'un sénior (8000€/an) - Aides de l'Agefiph si TH*</p>	<p>Prime de 1000€ si <11 salariés</p> <p>+ Prime de 1000€ pour les entreprises de moins de 250 salariés pour premier apprenti ou apprenti supplémentaire (cumulable) - Exonération de cotisations sociales, selon la taille - Crédit d'impôt de 1600€ à 2000€ et aides de l'Agefiph si TH*</p>	<p>Prime de 2000€ embauche DE>45 ans</p> <p>- Aide de Pôle Emploi sous condition, si DE de +26 ans - Allègement de cotisations patronales (bas et moyens salaires) et exonération totale des cotisations patronales pour le salarié de +45ans - Aides de l'Agefiph si TH* - Prime supplémentaire possible</p>	<p>Jusqu'à 438€/mois de 6 à 10 mois</p> <p>- Aide financière de 25% à 30% du SMIC (et 45% pour CIE starter), selon la catégorie de la personne embauchée - Temps hebdomadaire de prise en charge plafonné à 35h - Aides de l'Agefiph si TH*</p>